

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtizia VIVIER

**Excusés** : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Pierrette POUSSET

**Date de convocation** : 27 juin 2023

**Date d'affichage** : 17 juillet 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

### Ordre du jour

- 1) Approbation des PV du conseil municipal du 11/05/2023 et du 09/06/2023
- 2) Présentation des projets du Conseil Municipal des Enfants (CME)
- 3) Rénovation du cinéma-théâtre - plans APD et estimation des travaux
- 4) Piste cyclable ZA Détourbe - convention constitutive d'un groupement de commande
- 5) RD 286 (rue de St-Jean) - convention avec le Département pour l'aménagement de la rue en chaussidou
- 6) Foncier - cession de délaissés de voire ZA Détourbe à Saint-Lô Agglo
- 7) Foncier - cession de voies communales désaffectées
- 8) Foncier - cession de chemins ruraux désaffectés
- 9) Commission extra-communale du marché - composition et rôle
- 10) Désignation d'un référent déontologue des élus locaux
- 11) Villes en scène - avenant à la convention 2020-2023 avec le Département de la Manche
- 12) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2023
- 13) Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2023
- 14) RH - modification du tableau des effectifs
- 15) Décisions du Maire par délégation
- 16) Communications de la municipalité
- 17) Questions diverses

Saint-Lô Agglo - sécurisation de l'alimentation en eau potable de Condé

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Pierrette POUSSET est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- ✓ Repas des cheveux blancs - modification des tarifs

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.**

### 1- Approbation des PV du conseil municipal du 11/05/2023 et du 09/06/2023

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver les procès-verbaux précités.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 2- Présentation des projets du Conseil Municipal des Enfants (CME)

**Rapporteur : Nathalie LECLER**

Une partie des élèves du CME (4 élèves CM2) sont venus ce soir présenter leurs projets :

- Malo (10 ans)
- Lilian (10 ans)
- Pénélope (11 ans)
- Elise (11 ans)

#### **1<sup>ère</sup> action : Remise d'une carte d'anniversaire aux résidents de la Mautelière**

Les cartes seront créées par les élèves. Les maîtresses de maison remettront ensuite la carte à chacun des résidents le jour de leur anniversaire.

#### **2<sup>nde</sup> action : Don de denrées alimentaires aux personnes en difficultés**

La collecte des denrées et produits d'hygiène (pâtes, riz, dentifrice...) s'est déroulée à l'occasion de la fête de l'école élémentaire le samedi 1<sup>er</sup> juillet. L'association Les Restos du Cœur les a aidés à récolter les denrées et se chargera ensuite de la distribution aux bénéficiaires. La communication a été faite par les élèves (création d'une affiche).

### 3- Rénovation du cinéma-théâtre - plans APD et estimation des travaux

**Rapporteur : M. le Maire, cabinet Atelier L2**

La phase « études » du projet touche à sa fin. Un travail de plusieurs mois a été mené avec le cabinet d'architecte Atelier L2 pour affiner les plans intérieurs et régler les nombreuses

questions techniques soulevées telles que le choix du mode de chauffage, la restructuration de la cuisine de la salle des fêtes ou encore le respect des normes PMR.

A l'invitation de la commune, le cabinet représenté par Julie de Legge et Emmanuel Dequidt intervient ce soir pour faire la présentation des plans de la phase APD (avant-projet définitif) et de l'estimation définitive des travaux.

**Le programme de l'opération se décline ainsi :**

- Création d'un nouvel ascenseur (5 niveaux desservis : salle des fêtes, hall, salle du conseil, cinéma, cabine de projection)
- Création d'un monte-charge (2 x 2,5 m - 1 600 kg) côté scène accessible depuis le porche
- Agrandissement de l'entrée du cinéma (25,94 m<sup>2</sup>)
- Remplacement ou rénovation des sièges et reconfiguration des places (245 places contre 315, augmentation de la profondeur des rangs et création de 6 places PMR)
- Réutilisation de l'ancienne cabine de projection
- Création d'une régie scène surélevée en fond de salle
- Remplacement du faux-plafond : 2 parties latérales + 1 partie centrale en forme nef
- Modification des équipements scéniques (pose d'un gril de scène, ajout d'1 pont de scène, le tout motorisé, remplacement de l'écran, nouveaux rideaux CF...)
- Elargissement de la scène avec des praticables relevables et suppression de l'arrondi de scène
- Réorganisation des loges (19,37 m<sup>2</sup> et 21,53 m<sup>2</sup>)
- Création d'une salle de réunion (12,05 m<sup>2</sup>) et d'un dépôt matériels (6,76 m<sup>2</sup>)
- Refonte complète des réseaux scéniques
- Amélioration du confort acoustique du hall
- Isolation de la toiture en rampant, des murs extérieurs, remplacement d'une dizaine de menuiseries extérieures, isolation du plancher donnant sur porche
- Chauffage/climatisation : pompe à chaleur (PAC) réversible (sauf pour les loges équipées de radiateurs électriques). La chaudière gaz sera conservée en l'état pour les locaux de la mairie et de la salle des fêtes.

Coût des travaux : 1 710 281 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	1 710 281 €	86,28%	Etat (fonds vert)	594 695 €	30,00%
Architecte (10,47 % coût travaux)	179 066 €	9,03%	Région	376 640 €	19,00%
Contrôle technique	3 560 €	0,18%	Département de la Manche (CPS)	396 463 €	20,00%
CSPS	3 895 €	0,20%	Saint-Lô Agglo	212 050 €	10,70%
Frais divers et aléas (5% coût travaux)	85 514 €	4,31%	Autofinancement commune	402 468 €	20,30%
<b>TOTAL</b>	<b>1 982 316 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 982 316 €</b>	

L'exposé de ce point appelle les questions et commentaires ci-après :

- M. le Maire remercie les membres du groupe de travail pour leur participation active à l'élaboration du projet qui a nécessité plusieurs mois d'études.

- M. Vivek SINGH a plusieurs interrogations :
  - ✓ Etes-vous certains que l'art déco, dont s'inspire la décoration du projet, très tendance aujourd'hui, sera toujours à la mode dans quelques années ? Une palette de couleurs plus neutre ne serait-elle pas moins risquée ?
    - ➔ Mme Julie DE LEGGE rappelle en quelques mots les enjeux du projet. En premier lieu, il s'agissait de répondre sur le plan technique aux multiples usages de la salle (cinéma, théâtre, concerts, conférences, AG...). En second lieu, le projet se devait de prendre en compte, dans son approche esthétique, l'historique du bâtiment fortement marqué par le style d'après-guerre. Le hall d'entrée du cinéma a été véritablement traitée comme une façade intérieure. L'objectif était que la décoration raconte des choses, une histoire qui est celle du bâtiment.
  - ✓ Est-ce que le palier du 1<sup>er</sup> étage sera également concerné par la décoration ?
    - ➔ Il est répondu oui. Cet espace fait partie intégrante du projet.
  - ✓ Le projet intègre la possibilité de rénover les sièges existants. Est-ce que l'estimation présentée en tient compte ?
    - ➔ L'estimation proposée a chiffré uniquement des sièges neufs. L'option des sièges rénovés sera forcément moins chère.
    - ➔ Les élus s'interrogent sur la façon dont les sièges seront rénovés si cette option était retenue. Il est répondu que la rénovation se fera dans le respect des normes de confort actuelles. L'assise des sièges sera par exemple élargie (leur système de montage le permet). Le dossier et l'assise seront également entièrement remplacés. Afin que les élus puissent décider en toute connaissance de cause, il sera demandé à l'appel d'offres qu'un prototype soit réalisé et ce afin de le comparer à un siège neuf. Les élus pourront ainsi tester le confort des deux modèles
    - ➔ M. le Maire insiste sur la qualité des sièges. C'est un point essentiel sur lequel il ne faut pas « se rater », abonde M. Alain EUDES.
  - ✓ Le projet ne comprend aucun changement dans la façade. Il n'y a aucun impact visuel à l'extérieur malgré le coût élevé des travaux. Un projet aussi ambitieux intérieurement n'aurait-il pas mérité un rappel en façade ?
    - ➔ M. le Maire abonde dans le sens de Vivek. Ce point a été débattu au sein du groupe de travail et avec les architectes. Mais, cette possibilité s'est heurtée rapidement à la question financière. Un traitement de façade sous la forme d'une isolation par l'extérieur (ITE) en panneaux Trespas, incluant la dépose du sas d'entrée disgracieux de la salle des fêtes, aurait induit un surcoût trop important pour être compatible avec le PPI.
  - ✓ La construction d'un cinéma neuf de plain-pied oscillerait entre 6 000 et 7 500 € HT/siège. L'estimation de 1 700 K€ (soit 7 000 €/siège) pour la rénovation du cinéma lui paraît donc très élevée.
    - ➔ M. le Maire répond que le projet répond à plusieurs usages. Ce n'est pas seulement un cinéma qui est réhabilité, mais une salle multifonctions qui peut accueillir non seulement une pièce de théâtre mais aussi des concerts (cela nécessite de nouvelles loges et des équipements scéniques modernisés). Le cinéma existant offre aussi le grand avantage d'être connecté à la salle des fêtes, pratique pour les AG d'associations

ou d'entreprises qui se prolongent très souvent par un repas ou un cocktail.

→ Mme Catherine COQUELIN s'interroge, dans l'hypothèse d'une construction neuve, sur ce que l'on ferait du bâtiment existant. On ne peut pas le laisser déperir.

→ Mme Nathalie LECLER fait remarquer que, dans un projet neuf, il faut rajouter le prix du foncier qui peut vite monter, surtout en centre-ville.

✓ Est-ce que le cabinet d'architecte a bien intégré les résultats de l'étude de structure du bâtiment afin d'éviter toutes mauvaises surprises dans les années à venir ?

→ Mme Julie DE LEGGE précise qu'un diagnostic technique (sondages structurels et étude de résistance des parois) a été réalisé. Le fait que le bâtiment soit des années 50 et construit en béton armé offre de vraies garanties de solidité. Le projet qui inclut notamment un volet isolation contribue à la pérennité dans le temps du bâtiment.

- Sur la question du mode de chauffage, M. Alain LENESLEY relate les échanges techniques qu'il a eus avec le bureau d'études fluides (Thalem). Il explique pourquoi la solution d'une pompe à chaleur (PAC) a été préférée à une chaudière gaz. L'enjeu du rafraîchissement de la salle est déterminant dans le contexte de changement climatique que l'on connaît. Il ajoute que l'alimentation électrique sera assurée à moyen terme par les futurs panneaux solaires qui équiperont la couverture du bâtiment, couplés avec les futurs panneaux de l'école élémentaire (grâce à un nouveau système de mutualisation de la consommation électrique dans un rayon de 2 km). Le choix entre une PAC air/air ou une PAC air/eau reste encore à trancher. L'étude doit se poursuivre sur ce point.
- Mme Catherine COQUELIN demande si les expos du hall seront compatibles avec le choix d'un papier peint « art déco ». Mme Julie DE LEGGE répond oui. Une teinte sombre est souvent utilisée dans les musées pour mettre en valeur les œuvres exposées.
- M. Cyril PANIEL tient à affirmer que la nouvelle décoration du cinéma, très engagée, risque d'être en décalage avec la salle des fêtes qui ne sera pas réhabilitée.
- M. le Maire remercie le cabinet pour la présentation de ce soir, et les élus pour la qualité du débat.

#### **Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver le programme des travaux relatif à la rénovation du cinéma-théâtre ainsi que le plan de financement prévisionnel ;**
- **Autoriser le Maire à solliciter les cofinancements publics découlant du plan de financement ;**
- **Autoriser le Maire à déposer la demande d'urbanisme et les autres demandes administratives nécessaires à la réalisation du projet.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 4- Piste cyclable ZA Détourbe - convention constitutive d'un groupement de commande

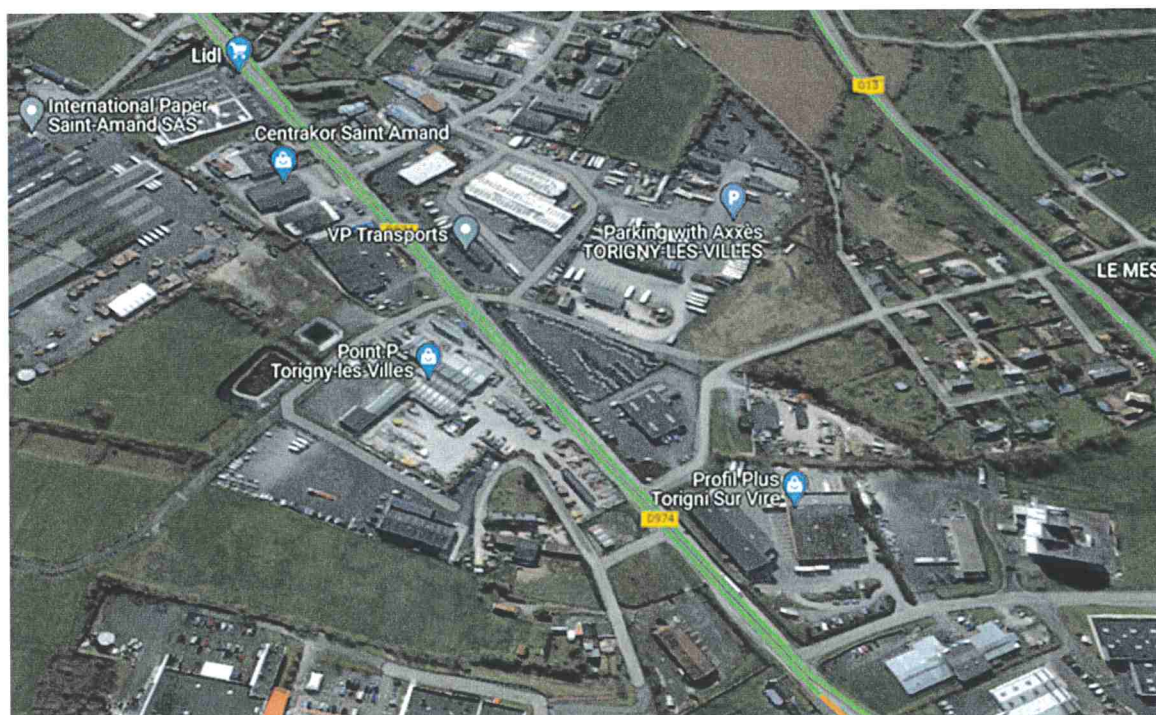
**Rapporteur : M. le Maire**

Saint-Lô Agglo, en application de son schéma directeur cyclable, a le projet de créer une piste cyclable le long de la RD 974, du rond-point de la Détourbe jusqu'au centre-ville de Torigny-les-Villes. Les communes de Condé-sur-Vire, de St-Amand Villages et de Torigny-les-Villes sont concernées par ce projet. Ces mêmes communes ont exprimé conjointement le souhait de profiter de cette opération pour engager une réflexion sur l'embellissement de cette entrée de ville.

Afin d'évaluer la faisabilité du projet et de définir le programme des travaux, il est proposé de mener une étude préalable confiée à un cabinet de maîtrise d'œuvre (Fabien Lainé LMO associé à FOLIUS). L'étude sera coordonnée par la commune de Torigny-les-Villes.

Le coût de l'étude s'établit à 16 000 € HT. Il est proposé une prise en charge selon la clé de répartition ci-dessous :

- **Torigny-les-Villes** pour 50 % du montant de l'étude > 8 000 € HT
- **Condé-sur-Vire** pour 1/6 du montant de l'étude > 2 666,67 € HT
- **Saint-Amand-Villages** pour 1/6 du montant de l'étude > 2 666,67 € HT
- **Saint-Lô Agglo** pour 1/6 du montant de l'étude > 2 666,66 € HT



**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver le lancement d'une étude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement cyclable de l'axe de la Détourbe au camping du Lac des Charmilles à Torigny-les-Villes, d'un montant global de 16 000 €HT ;**

- Approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande entre Torigny-les-Villes, Condé-sur-Vire, Saint-Amand Villages et Saint-Lô Agglo ;
- Habilitier le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 5- RD 286 (rue de St-Jean) - convention avec le Département pour l'aménagement de la rue en chaussidou

##### Rapporteur : Alain EUDES

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de St-Jean, la commune envisage la création d'un chaussidou et de plusieurs chicanes. Ces aménagements visent à réduire la vitesse des automobilistes et à sécuriser la mobilité cycliste en ville.

Le Département de la Manche demande qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental soit signé pour ces aménagements spécifiques.

La convention d'une durée de 10 ans autorise la commune à occuper la voirie départementale de la RD 286 du PR 0 + 125 au PR 0 + 725. La commune s'engage à assurer à ses frais l'entretien des équipements réalisés.

M. Alain EUDES fait état d'un projet de construction de 2 maisons d'habitation au 42 rue de St-Jean. Le raccordement électrique de cette opération nécessite une extension de réseau de près de 80 ml par ENEDIS. De tels travaux risqueraient de dénaturer le nouveau tapis d'enrobé. Il a donc été convenu de reporter l'intervention du CD50 au-delà des travaux de raccordement électrique. Compte tenu des délais administratifs incompressibles inhérents aux travaux ENEDIS, l'enrobé ne sera pas coulé avant octobre.

##### **Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental en ce qui concerne les aménagements spécifiques de la rue de St-Jean (RD 286) ;
- Autoriser le Maire à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 6- Foncier - cession de délaissés de voirie ZA Détourbe à Saint-Lô Agglo

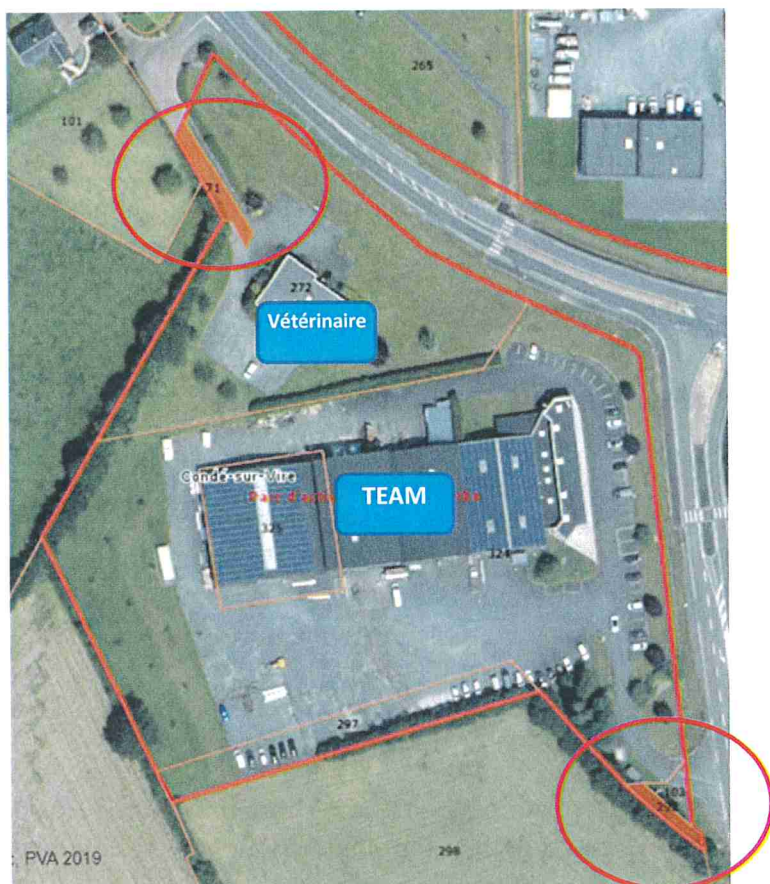
##### Rapporteur : M. le Maire

Saint-Lô Agglo a engagé une démarche de régularisation du statut des voiries communautaires à l'échelle de son territoire, et ce afin d'être en cohérence avec la répartition des compétences entre l'échelon communal et l'échelon communautaire.

Dans ce cadre, elle a adopté les principes directeurs suivants :

- Saint-Lô Agglo au titre de sa compétence en matière d'aménagement de parcs d'activités se doit d'incorporer dans son patrimoine les voiries à l'intérieur des périmètres de zones d'activités ;
- A contrario, les voiries desservant des habitations seront incorporées dans le patrimoine des communes.

Le territoire de Condé-sur-Vire est concerné par 2 parcelles situées à l'intérieur de la ZA de La Détourbe. Saint-Lô Agglo propose de les acquérir. Il s'agit des parcelles cadastrées ZT n°71 et 292 (en rouge sur le plan ci-dessous).



Vu l'avis de France Domaine en date du 13/06/2023 qui a estimé les parcelles à une valeur nulle ;

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Céder, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées ZT n°71 et 292, sises dans la ZA Détourbe à Condé-sur-Vire, à Saint-Lô Agglo, domiciliée au 70 rue du Neufbourg 50000 Saint-Lô, aux fins de régulariser le statut des voiries d'intérêt communautaire ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession.**



Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 7- Foncier - cession de voies communales désaffectées

**Rapporteur : Alain EUDES**

Vu le projet de déclassement de 5 voies communales ci-dessous mentionnées, en vue de leur classement dans le domaine privé de la commune et de leur cession ultérieure ;

Vu la délibération n°2023-027 du 16/03/2023 approuvant le principe d'une cession des voies communales et le lancement d'une enquête publique de déclassement ;

Vu l'arrêté du Maire n°49/2023 du 20/03/2023 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement des voies communales ;

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 avril au 3 mai inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause les déclassements envisagés ;

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur M. LUET, et son avis favorable ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 17/10/2022 qui a estimé les parcelles à 0,80 € le m<sup>2</sup> ;

**Le Conseil Municipal décide de :**

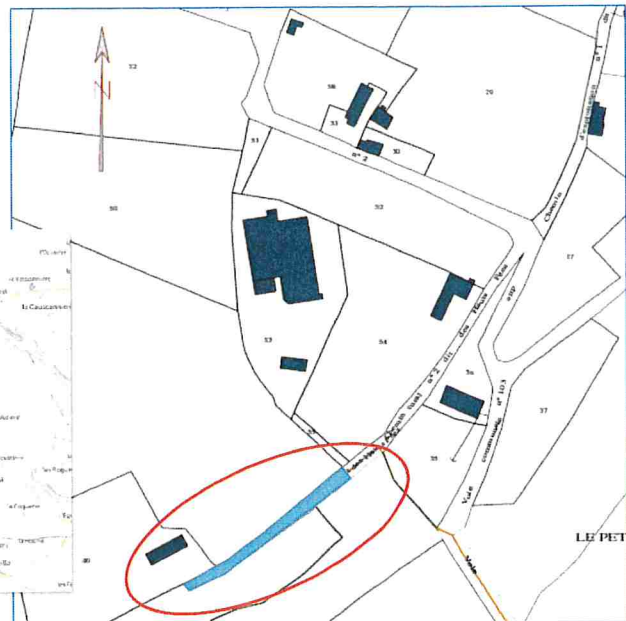
- **Déclasser du domaine public les voies communales ci-dessous mentionnées ;**
- **Classer lesdites parcelles dans le domaine privé de la commune ;**
- **Les céder aux riverains intéressés au prix forfaitaire de 50 € la parcelle, étant entendu que les frais d'acte sont à leur charge ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ces cessions.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Gilles MALICOT, ayant un intérêt personnel dans l'affaire débattue, n'a pas participé au vote (article L.2131-11 du CGCT).

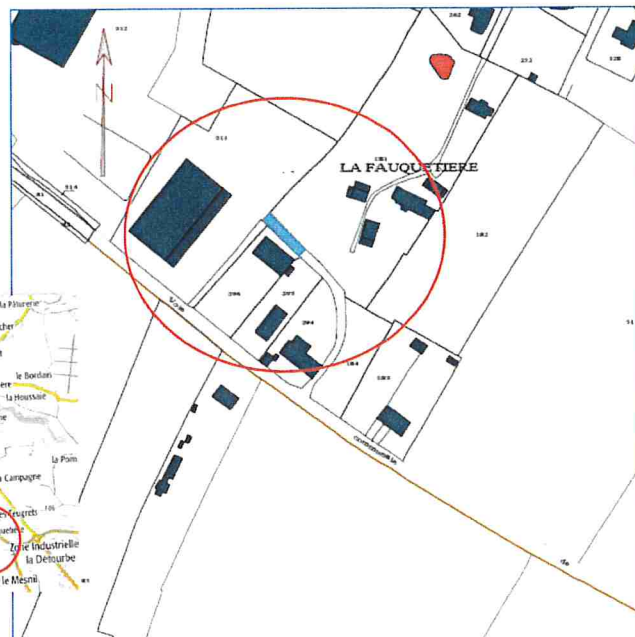
## 1) Voie communale des Hauts Fées (Le Mesnil-Guillaume à Troisgots)

Acquéreur : Peter Andrew REVELL  
Le Mesnil-Guillaume - Troisgots  
50420 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 700 m<sup>2</sup>



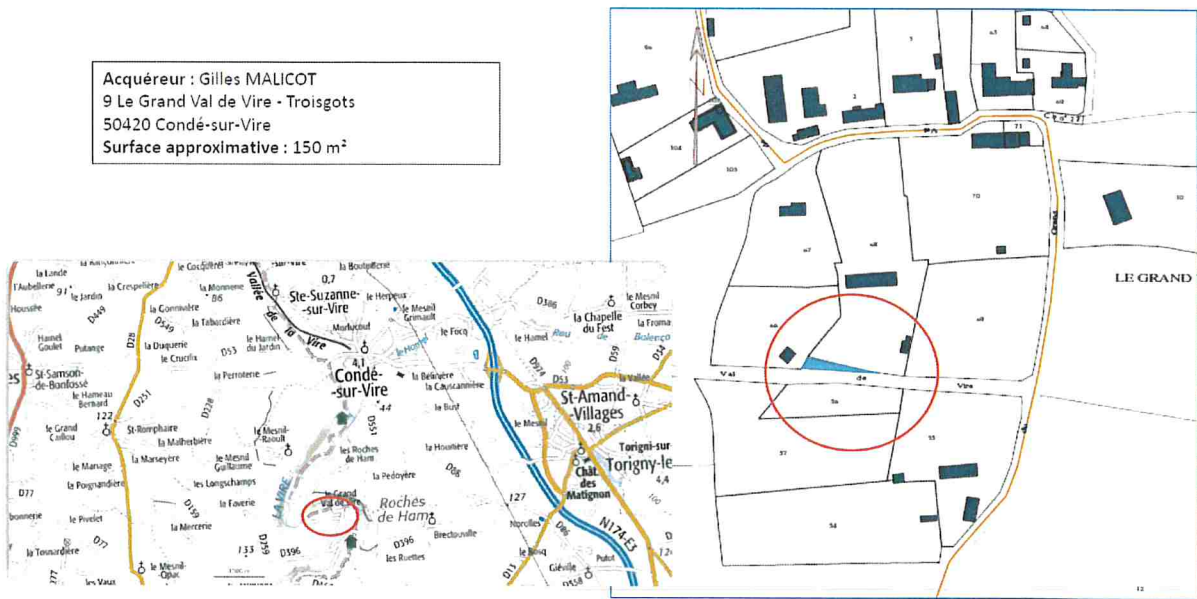
## 2) Voie communale de La Fauquetière (Condé-sur-Vire)

Acquéreur : Pierre-Emanuel BASSARD  
25 route du Mesnil  
50890 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 160 m<sup>2</sup>



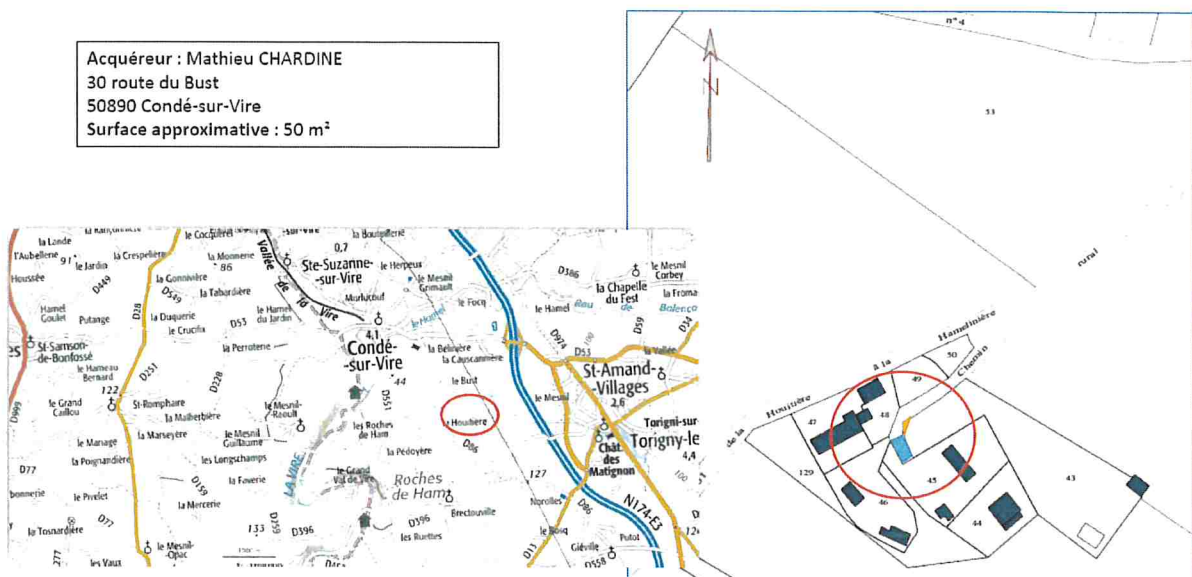
### 3) Voie communale du Grand Val de Vire (Troisgots)

Acquéreur : Gilles MALICOT  
 9 Le Grand Val de Vire - Troisgots  
 50420 Condé-sur-Vire  
 Surface approximative : 150 m<sup>2</sup>



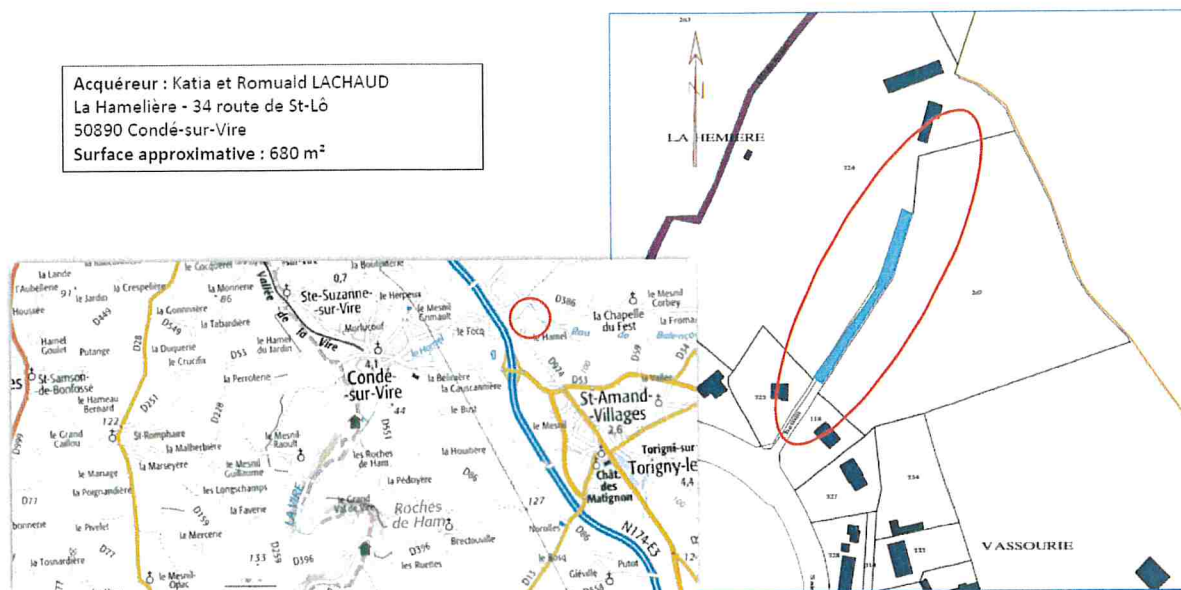
### 4) Voie communale de La Hamelinère (Condé-sur-Vire)

Acquéreur : Mathieu CHARDINE  
 30 route du Bust  
 50890 Condé-sur-Vire  
 Surface approximative : 50 m<sup>2</sup>



## 5) Voie communale de La Hamelière (Condé-sur-Vire)

Acquéreur : Katia et Romuald LACHAUD  
La Hamelière - 34 route de St-Lô  
50390 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 680 m<sup>2</sup>



## 8- Foncier - cession de chemins ruraux désaffectés

**Rapporteur : Alain EUDES**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération n°2023-028 du 16/03/2023, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal n°48/2023 du 20/03/2023 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 avril au 3 mai inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause les aliénations envisagées ;

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur M. LUET, et son avis favorable ;

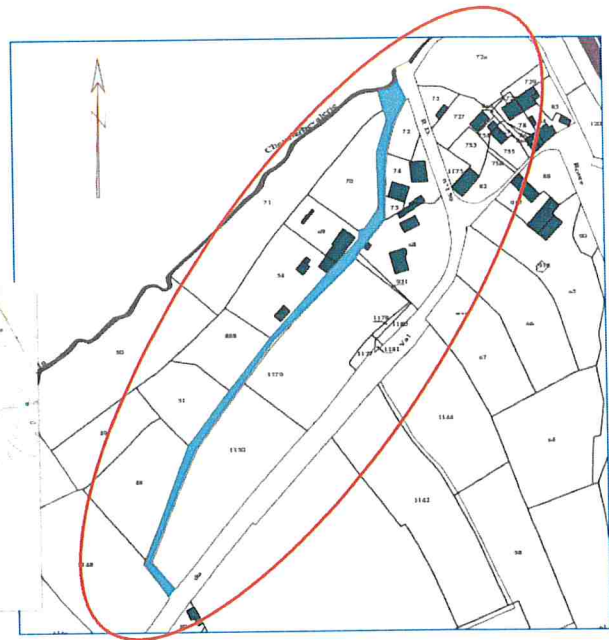
Vu l'avis de France Domaine en date du 17/10/2022 qui a estimé les parcelles à 0,80 € le m<sup>2</sup> ;

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Céder aux riverains intéressés les chemins ruraux ci-dessous mentionnés au prix forfaitaire de 50 € la parcelle, étant entendu que les frais d'acte sont à leur charge ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ces cessions.

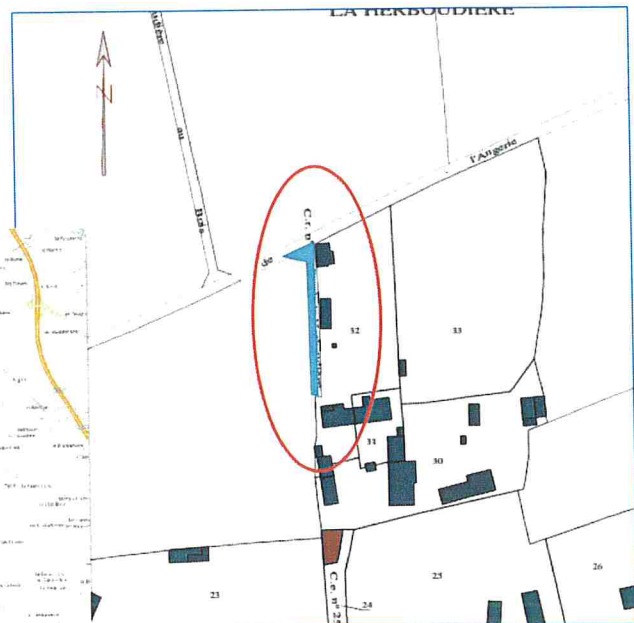
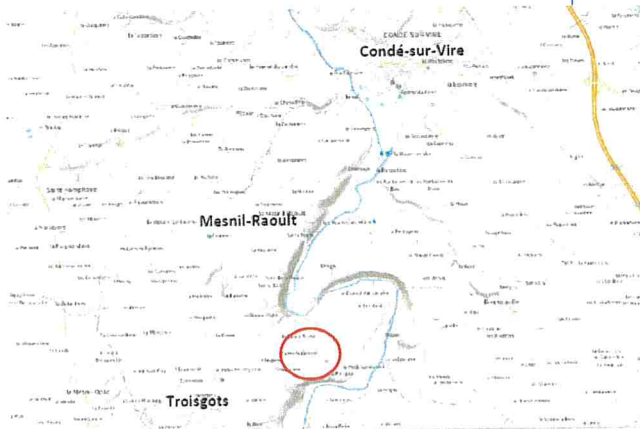
## 1) Chemin Le Val (Mesnil-Raoult)

Acquéreur : Marcelle LAMOUREUX-LAHAIE  
27 route du Val - Le Mesnil-Raoult  
50420 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 1 500 m<sup>2</sup>



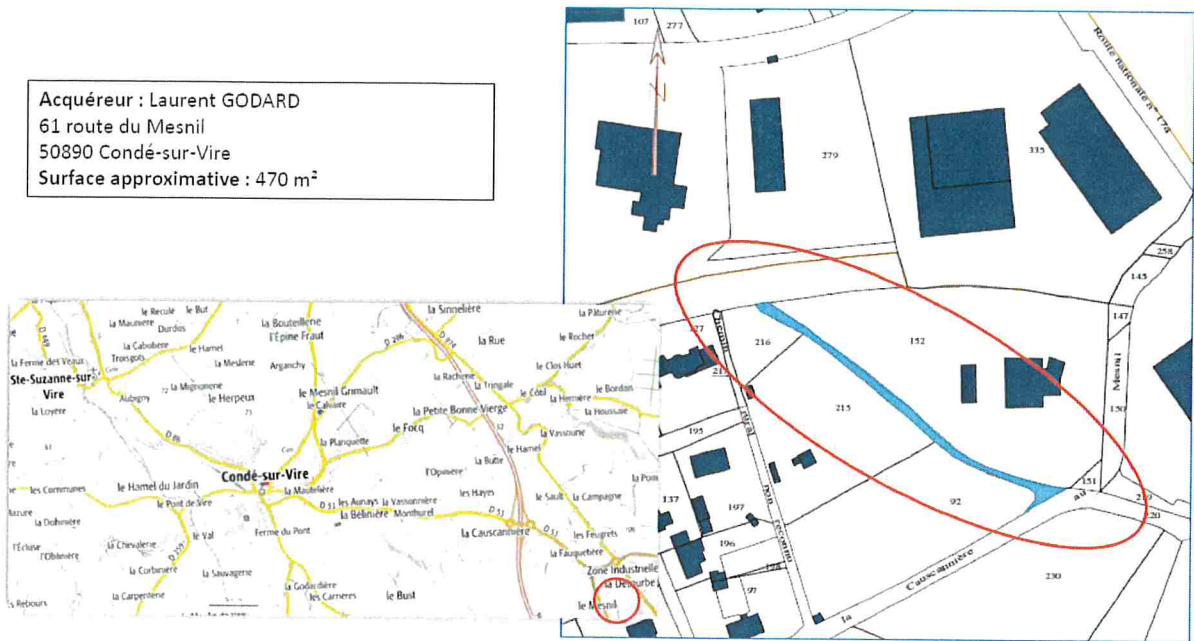
## 2) Chemin La Herbaudière (Troisgots)

Acquéreur : Mathieu LECARPENTIER & Angélique ROYER  
2 Le Bosq russe - Troisgots  
50420 Condé-sur-Vire  
Surface approximative : 215 m<sup>2</sup>



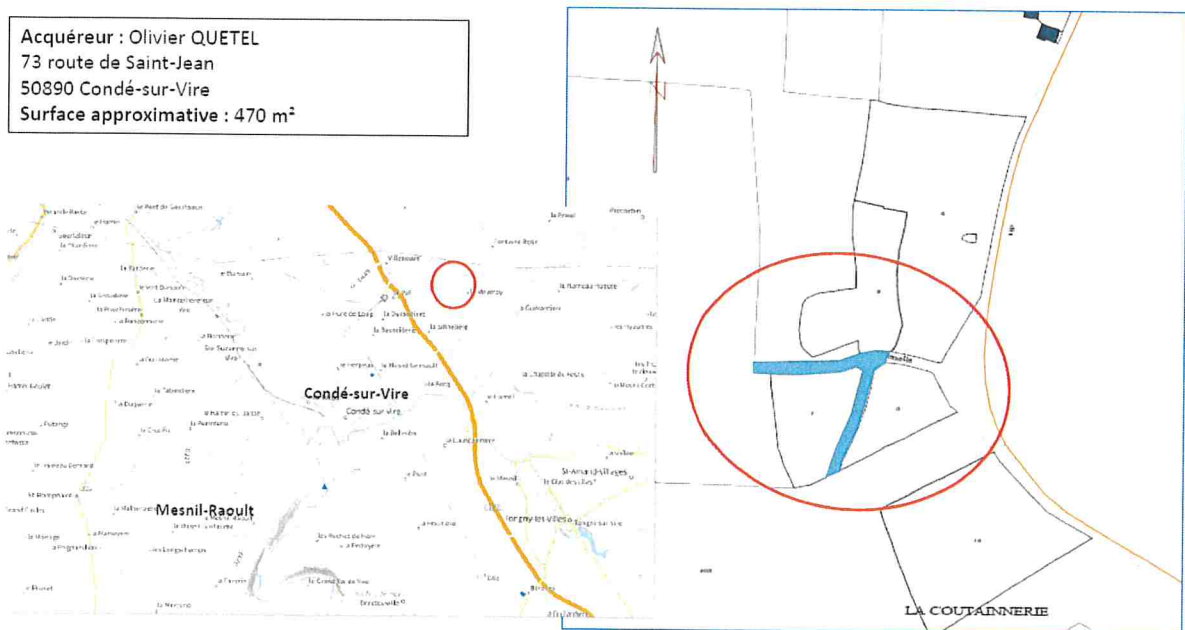
### 3) Chemin Le Mesnil (Condé-sur-Vire)

Acquéreur : Laurent GODARD  
 61 route du Mesnil  
 50890 Condé-sur-Vire  
 Surface approximative : 470 m<sup>2</sup>



### 4) Chemin de la Venelle (Le Mezeray à Condé-sur-Vire)

Acquéreur : Olivier QUETEL  
 73 route de Saint-Jean  
 50890 Condé-sur-Vire  
 Surface approximative : 470 m<sup>2</sup>



Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 9- Commission extra-communale du marché - composition et rôle

**Rapporteur : M. le Maire**

Le marché du mercredi à Condé-sur-Vire est régi par un règlement approuvé le 22/02/2018.

Aux termes des dispositions du règlement, une commission extra-municipale doit être instituée afin d'émettre un avis sur les litiges et problèmes touchant au fonctionnement et à l'organisation du marché de la commune. Elle définit également les règles d'attribution des emplacements.

Cette commission doit être composée de :

- Le Maire ou son représentant
- Des conseillers municipaux (au moins 2)
- Les représentants des commerçants ambulants et locaux

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission extra-municipale du marché :**
  - **Joël GAUTIER**
  - **Pierrette POUSSET**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## **10- Désignation d'un référent déontologue des élus locaux**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à la loi n° 2022-217 dite 3DS, le référent déontologue accompagne les élus locaux afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts.

Le Centre de Gestion de la Manche propose une solution clé en main en mettant à disposition un référent déontologue mutualisé à l'échelle du département, sous la forme d'un collège composé de tiers indépendants, reconnus par leur expérience et leurs compétences. Le collège est dépourvu de tout pouvoir de sanction.

Les élus saisissent le collège au moyen d'une boîte mail dédiée et reçoivent en toute confidentialité une réponse à leurs questionnements. Les frais sont facturés à la commune 100 € par saisine.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A à R. 1111-1-D ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission de gestion administrative du collège mis en place par le Centre de Gestion de la Manche ;

Vu le collège référent déontologue proposé par le Centre de Gestion de la Manche ;

Considérant que la loi n° 2022-2017 dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « *tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect* » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Manche propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège référent déontologue composé de personnalités qualifiées reconnues pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Manche propose un service optionnel tarifé permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Désigner en qualité de référent déontologue de l'élu local, un collège composé des personnes suivantes :**
  - **Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;**
  - **Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;**
  - **Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire ;**
- **Préciser que cette composition pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;**
- **Fixer la date initiale de fin d'exercice de leurs fonctions au 31 décembre 2026. En cas de report des élections municipales de 2026, ou en raison de tout évènement exceptionnel ou cas de force majeure, cette durée pourra être prorogée d'une année. Le mandat est renouvelable par décision du conseil municipal ;**
- **Fixer les modalités de saisine du collège et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.**
- **Autoriser le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

**11- Villes en scène - avenant à la convention 2020-2023 avec le Département de la Manche**

**Rapporteur : Sylvie GAUTIER**



La commune est adhérente « Villes en scène » en vertu d'une convention de partenariat avec le département pour la période 2020-2023. Il est proposé de la prolonger afin de mettre en œuvre la saison 2023-2024 et de permettre un temps de réflexion et d'échanges avec les acteurs culturels en vue de la rédaction de nouvelles conventions.

Mme Sylvie GAUTIER regrette que les spectacles « Villes en scène » ne rencontrent qu'un faible succès à Condé. Ce triste constat incite à se poser la question du devenir de ce dispositif. Mme Esther BEUVE tient à souligner que la rénovation du cinéma-théâtre sera l'occasion de « rebondir » sur le plan culturel.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver l'avenant à la convention 2020-2023 « Villes en scène » visant à la prolonger d'une année (de juillet 2023 à juillet 2024). La convention prendra fin à l'issue de la saison 2023-2024 ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour signer l'avenant et tous documents y afférents.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## **12- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2023**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours (mobilité, vêtements ou outils de professionnels, frais liés à une formation...). Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la Ligue de l'enseignement de Normandie.

En 2022, 914 jeunes ont bénéficié du FAJ par le biais d'**actions individuelles** :

- aides liées à la subsistance : alimentation, hygiène, vêtements de 1<sup>ère</sup> nécessité
- aides liées à l'insertion : vêtements ou outils professionnels, formation, mobilité (86 aides ont servi au financement du permis de conduire)

Le FAJ soutient également des **actions collectives** (par exemple : financement d'une entreprise éphémère portée par 19 jeunes du Cotentin).

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

$$0,23 \text{ € X population municipale}$$

Pour 2022, la contribution communale s'élèvera à **938 €** (0,23 € x 4 076 habitants population municipale = 937,48 € arrondi à 938 €).

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 938 € au titre de l'année 2023.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 13- Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2023

#### Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le paiement régulier des loyers et des charges.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

En 2022, 891 ménages ont pu être relogés grâce au FSL. 1 445 ménages ont été aidés pour le paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie ou d'eau.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

$$0,70 \text{ €} \times \text{population municipale}$$

Pour 2022, la contribution communale s'élèvera à **2 854 €** (0,70 € x 4 076 habitants population municipale = 2 853,20 € arrondi à 2 854 €).

**Le Conseil Municipal décide de :**

- Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de **2 854 €** au titre de l'année 2022.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 14- Repas des cheveux blancs - modification des tarifs

#### Rapporteur : Eric CAUVIN

Par délibération n°2017-84 du 18/05/2017, la commune a fixé à 20 € le montant de la participation financière due par les conjoints, n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans, concernant le traditionnel repas des cheveux blancs.

M. Éric CAUVIN informe que le prix d'un repas oscille entre 42 et 45 €/repas. La participation demandée ne concerne qu'une douzaine de personnes.

Avis de la Municipalité : 25 €

Le Conseil Municipal décide de :

- Relever à 25 € par personne la participation financière demandée aux conjoints(es) de moins de 70 ans, dans le cadre du repas des cheveux blancs organisé annuellement sur la commune ;
- Abroger la délibération n°2017-84 du 18/05/2017.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 15- RH - modification du tableau des effectifs

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau qui recense les effectifs de la commune pour les raisons suivantes :

- 1 agent communal (Ségolène GUILLON) bénéficie d'un avancement de grade (elle passera du grade d'adjoint technique territorial à adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe)
- 1 agent communal (Isabelle CHAPELLE) bénéficie d'une augmentation de son temps de travail (elle passera de 16h à 30h30/semaine).

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,**

**Vu la délibération du 26/10/2017 fixant à 100 % le taux d'avancement,**

**Vu l'arrêté municipal n°2021/88 du 05/08/2021 approuvant les lignes directrices de gestion (LDG) ;**

**Vu le tableau des effectifs,**

**Considérant la nécessité de créer les emplois permanents pour permettre l'avancement de grade d'une part et l'augmentation du temps de travail d'autre part,**

Le Conseil Municipal décide de :

- **Modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo	Grade
€ Filière technique	Agent d'entretien (médiathèque)	9h45	Adjoint technique
C	Agent d'entretien	9h45	Adjoint technique

Filière technique	(médiathèque)		principal 2 <sup>ème</sup> classe
€ Filière technique	Agent périscolaire et d'entretien (gymnase)	16h00	Adjoint technique
C Filière technique	Agent périscolaire et d'entretien (gymnase)	30h30	Adjoint technique

- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 12, articles 6411 et suivants.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 16- Décisions du Maire par délégation

Décis-2023-19	28/06/2023	commande publique	Produits d'entretien 2ème semestre - ensemble des services	6 644,14 €
Décis-2023-20	28/06/2023	commande publique	Produits d'entretien 2ème semestre - Condé Espace	1 870,31 €
Décis-2023-21	29/06/2023	aménagement du territoire	Travaux de raccordement aire de camping-car du site des Jardins de la Gare	16 034,76 €
Décis-2023-22	29/06/2023	domaine et patrimoine	Travaux électriques locaux sociaux ateliers municipaux	17 088,00 €
Décis-2023-23	29/06/2023	commande publique	Autolaveuse pour le dojo du gymnase	2 480,47 €
Décis-2023-24	29/06/2023	domaine et patrimoine	Entretien des chemins de randonnée pour 2023	7 070,80 €
Décis-2023-25	29/06/2023	commande publique	Cuisinière 4 feux pour salle des fêtes de Mesnil-Raoult	4 881,89 €

## 17- Communications de la Municipalité

- **Éric CAUVIN :**
  - **Fête de la musique :** une belle réussite, groupes appréciés, mais a nécessité une forte organisation. Éric dit qu'il s'est senti un peu seul lors du démontage dans la nuit. M. le Maire rappelle l'importance d'une mobilisation des élus sur ce type d'évènements fédérateurs. Mme Martine SAVARY fait observer que, sur Troisgots, les élus peuvent s'appuyer sur un réseau de bénévoles. C'est l'avantage des petites collectivités.
  - **Condé Mag :** sera distribué semaine prochaine.
  - **Apéro concert de Troisgots (01/07/2023)**
  - **Nouveau site internet :** lancement courant juillet.
  - **Application citoyenne CityKomi :** sortira en même temps que le site.
  - **Panneau électronique :** négociation en cours avec des fournisseurs pour le remplacer car devenu obsolète.
  - **Tous en short :** les chevaux et carrioles n'auront plus à traverser la route. Le propriétaire du champ limitrophe du chemin de halage est d'accord pour les accueillir.
  - **Repas des anciens :** l'orchestre est déjà choisi.
  - **Fête de la musique :** la date est arrêtée. Ce sera le samedi 22 juin 2024
  - **80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement :** aura lieu aux alentours des 15-16 juin 2024. M. Vivek SINGH suggère de se rapprocher de Peter Revell (anglais résidant à Troisgots) qui possède des documents historiques tout à fait intéressants. Eric

propose de l'intégrer dans le groupe de travail. Eric informe par ailleurs que l'association 35<sup>ème</sup> Santa Fe organise, entre le 15 et 20 juillet 2024, un accueil de militaires canadiens.

▪ **Sylvie GAUTIER :**

- **Vernissage à la médiathèque sur des vinyles revisités :** 05/07. Sophie Levavasseur (artiste).

▪ **Catherine COQUELIN :**

- **Expo hors les murs :** 15 photos sont exposées. Leurs auteurs sont 3 photographes amateurs de Condé-sur-Vire (Cyril Paniel, Sébastien Régnauld, Patrick Girault). L'expo est maintenant totalement installée. Elle remercie les services techniques pour le travail accompli.

▪ **Nathalie LECLER :**

- **Sortie scolaire à Colleville 27/06 :** seuls les CM2 étaient invités cette année. Fleurissement des tombes. Repas à Vierville chez M. et Mme Hauserman qui, comme chaque année, ont réservé aux élèves un accueil sympathique dans le parc de leur propriété. Visite du cimetière allemand de la Cambe.
- **Fin de l'année scolaire :** vendredi 7 juillet. Spectacle avec les Saltimbrés (matin à l'école maternelle, après-midi au gymnase pour l'école élémentaire).
- **Coussins berlinois devant l'école élémentaire :** renforcement de la sécurité routière demandé par l'APE et les enseignants. Positionnement des coussins : deux devant le passage piéton au droit de l'entrée principale de l'école + deux au niveau des vestiaires du stade des écoles.

▪ **Alain EUDES :**

- **Travaux rue du Focq :** problème de dilatation survenu au niveau des caniveaux à quelques endroits. Sera réparé par l'entreprise TP Jones.

▪ **Pierrette POUSSET :**

- **CCAS aujourd'hui :** 2 points ont été notamment abordés : l'aide à la cantine qui sera reconduite pour l'année scolaire 2023-2024 et l'étude de la transformation du logement de fonction en plusieurs nouveaux T2.

▪ **Emmanuel JAMARD :**

- **Véhicule électrique :** il sera acheté. Une subvention DETR a été accordée à hauteur de 40 %.

▪ **Martine SAVARY :**

- **Journée éco-citoyenne « nature et pêche » :** samedi 17/06 animée par l'association de pêche. Peu de monde présent (10 enfants + parents).
- **Journée éco-citoyenne « marche rose » :** le samedi 14 octobre. En partenariat avec les entreprises Savencia et Elvir. 3 parcours seront proposés. Des casquettes seront données cette année.

- **Aire de camping-car des Jardins de la Gare** : travaux terminés depuis ce matin. L'entreprise Camping-car Park gèrera complètement le site (encaissement, maintenance, communication...). Accès payant. WC en service également.

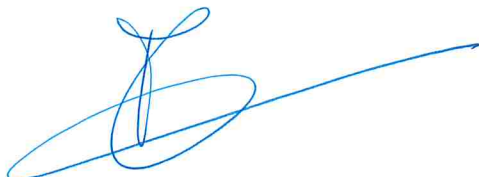
## 18- Questions diverses

### 1) Saint-Lô Agglo - sécurisation de l'alimentation en eau potable de Condé

Le territoire de l'agglomération est découpé en 10 secteurs d'approvisionnement. L'été dernier, certains secteurs dont celui de Condé-sur-Vire sont passés tout près de la coupure en eau potable. Depuis 2017, Saint-Lô Agglo travaille sur des interconnexions entre secteurs afin de sécuriser l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire. Cette année, les travaux, de mai à septembre, portent sur le secteur de Condé-sur-Vire (2 500 abonnés et 800 m<sup>3</sup>/jour) qui sera interconnecté à celui de St-Jean d'Elle. Il reste donc encore cet été à passer avec la menace d'une coupure. La commune est toutefois préparée pour une éventuelle distribution de bouteilles d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance,  
Pierrette POUSSET



Le Maire,  
Laurent PIEN

